

PRATIQUES D'ACCOMPAGNEMENT EN ART THÉRAPIES : Confrontations et clinique

VOTRE PROGRAMME DE FORMATION 2027

Document remis au stagiaire avant son inscription

CONFRONTATIONS ET PRATIQUES ART THÉRAPEUTIQUES : UNE CLINIQUE DES FORMES

- 1 seul Module de 28 heures (28 heures).
- Dates : **Du lundi 20 au jeudi 23 septembre 2027 (4 jours)**

• **Objectifs Professionnels :**

Cette formation vise les **professionnels art thérapeutes**, issus du terrain social et médico-social, ciblant dans les quelques « après-coups », les retombées de leur formation passée. Pour une visée éducative, pédagogique, artistique, thérapeutique, pour un usage professionnel, dans le Champ Social, **à partir du repérage de la Psychanalyse et de l'Art**, cette formation permet **une lecture et confrontation de leurs pratiques acquises, actuelles, et en devenir.**

Durant la Formation, chaque art thérapeute sera capable de :

- **Confronter** ses pratiques en les explorant à travers des exercices et temps expérientiels et ludiques collectifs, aux regards d'autres art-thérapeutes.
- **Revisiter** les concepts et connaissances pour les compétences spécifiques **déjà acquises** en formation à la fonction d'art thérapeute.
- **Affiner sa propre méthodologie** autour de **l'objet art thérapeutique**, de ses formes, de son usage et de sa place, dans le cadre de dispositifs d'accompagnements et de soutien des médiations artistiques art thérapeutiques déjà installés et opérationnels, dans les milieux dits éducatifs et soignants.
- **Interroger et comprendre** la relation à la création des publics que chaque art thérapeute accompagne, et l'inscrire dans une dimension institutionnelle et pluridisciplinaire, à tout moment de la prise en charge dans l'accompagnement individuel ou groupal.

Catégorie et But :

La catégorie prévue à l'article L.6313-1 est : **Action de Formation.**

Cette action a pour but (article L.613-3) : de favoriser l'adaptation des travailleurs à leur poste de travail, à l'évolution des emplois ainsi que leur maintien dans l'emploi et de participer au développement de leurs compétences en lien ou non avec leur poste de travail.

Public Concerné :

Arts Thérapeutes ayant déjà quelques années de pratique dans le Champ Social et Médico-Social, dans les Pratiques Artistiques, le Domaine Culturel en lien avec le Champ Social, **souhaitant développer et optimiser leurs dispositifs art thérapeutique, en questionnant leurs pratiques.**

Prérequis : Les conditions d'accès sont :

1. *Entretien téléphonique afin de mieux cerner la demande de formation.*
2. *Procédure de validation avant de pouvoir inscrire le stagiaire à la formation.*
3. **Niveau exigé : être art thérapeute**

Durée réelle :

Cette formation se déroulera sur **4 jours (en 28 heures) :**

Horaires : de 9 heures à midi 30 puis de 13 heures 30 à 17 heures.

Dates :

1 module de 28 heures soit : 4 jours.

Du lundi 20 au jeudi 23 septembre 2027 (4 jours)

- **Lieu : 34000 Montpellier : 03, rue de Moissac, TRAM Albert 1^{er}.**

Tarif :

Cette formation est dispensée pour un coût de : **850 euros TTC.**

Modalités et Délais d'accès :

À la suite des Pré requis précisés plus haut :

- **Inscription individuelle :**

L'inscription est validée par courrier ou par email, avec règlement d'un acompte correspondant à 15 % du coût total de la formation ou un règlement global. Le dossier de finalisation d'inscription est adressé par email comprenant le *contrat de formation*, le règlement intérieur, les CGV accompagnés du programme de Formation. Le Client devra retourner un exemplaire du contrat, **signé** : le solde de la formation donne lieu à un paiement à la fin de l'action de formation. Le détail de ces modalités est inscrit sur le Contrat. La convocation avec le plan d'accès est envoyée quelques semaines avant le début de la formation.

- **Formation Continue :**

Une **préinscription** est faite à réception du bulletin d'inscription **complété et signé**, avec le règlement d'un acompte correspondant à 15 % du coût de la formation si plan de formation (plan de développement des compétences qui remplace le plan de formation depuis 2019). Le coût de la formation donne lieu à un paiement à la fin du déroulement de l'action de formation : Le détail de ces modalités est inscrit sur la Convention de Formation Professionnelle. L'inscription est considérée comme définitive à réception de la Convention de Formation professionnelle continue, **signée**, par l'employeur ou un bon de commande, ou un accord de prise en charge par un OPCO. La convocation avec le plan d'accès est envoyée quelques semaines avant le début de la formation. Les frais de formation sont à régler à réception ou dans les 30 jours suivant l'établissement de la facture, à l'issue de la formation.

- **Les délais d'accès à l'action sont :** les modalités et délais d'accès à la Formation peuvent durer plusieurs jours. Aucune inscription ne peut se faire 24 heures avant une session programmée.
- **Effectifs :** L'action de Formation est organisée pour un groupe **de 3 à 10 participants.**

Les ateliersgarance remplissent les 32 indicateurs de la Certification QUALIOPi :
Les financements OPCOS sont donc possibles

Déclaration d'activité de formation enregistrée sous le n° 91-34-08841-34 du préfet de région Languedoc Roussillon-Midi Pyrénées (Occitanie)
Organisme de Formation référencé DATADOCK le 28/09/2017. Organisme de Formation certifié QUALIOPi le 20/12/21(n°24FOR01949.1).
Prestations exonérées de TVA selon dispense SIE
Site : <http://www.les-ateliers-garance.fr>